brout, et P. Schmidt, entendirent, dans la direction du boulevard de la Liberté à Lille, des cris au secours ! suivis immédiatement de bris de glaces et de meubles qu'on jetait sur le pavé. Ils s'avancèrent vers le lieu d'où venait ce vacarme et virent, rue Puébla, à la fenêtre du premier étage de la maison portant le numéro 8, un jeune homme, gesticulant demi nu dans l'ombre. En les apercevant, la rage du fou redoubla, et il recommença, de nouveau, à jeter sur la chaussée, des tableaux, un lavab des chaises, etc.

Après avoir prévenu les soldats poste de la Préfecture et demandé à sergent de ville de leur prêter mai forte, les trois courageux jeunes g pénétrèrent dans la maison, à l'ai d'une clef que leur jeta la femme Thab et luttèrent dans l'obscurité, penda près d'une demi heure, pour se rend maîtres du forcené dont la folie av quintuplé les forces, et qui, en voyant entrer dans l'appartement, av soufflé leur bougie. — Ils parvinre enfin à le garotter et, aidés de l'age de police, le conduisirent, en voiture, à l'hôpital Saint-Sauveur, où les infirmiers durent lui mettre immédiatement la camisole de force.

Arthur Thabo, qui n'est âgé que de 29 ans, donnait, depuis quelque temps des signes d'aliénation mentale. Récemment, au Grand-Théâtre, il s'était livré à de telles excentricités, pendant une représentation de *Carmen*, que le commissaire de service avait dû l'expulser de la salle.

Sa femme, presque septuagénaire, a éprouvé une telle émotion pendant la scène émouvante de vendredi, que son état donne, nous assure-t-on, de sérieuses inquiétudes.

Arthur Thabo, a été conduit hier, dans la journée, à l'asile d'aliénés de Lommelet.

—

Le 2e conseil de guerre, dans sa séance du 4 janvier, a jugé les affaires suivantes :

Charlemagne Brunoy, soldat au 1er de ligne : vol au préjudice d'un militaire. — Trois ans de prison.

— Paul Chesnot, soldat au 73e de ligne : outrages envers les agents de la force publique et ivresse. — 5 fr. d'amende et un mois de prison.

— César Donth, réserviste de la classe 1868, de la subdivision de Lille, prévenu d'insoumission en temps de paix. — Six jours de prison.

— Félix Delavy, clairon au 73e de ligne : voies de fait envers ses supérieurs et rébellion envers la garde. — Dix ans de travaux publics.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 4 janvier. — Clémence Carissimo, rue du Chemin-de-Fer, 41. — Paul Moment, rue des Fleurs. — Maria Behiels, rue de France, 26. — Auguste Lammens, rue de la Prospérité.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 4 janvier. — Emile Decque, 13 ans, rue Saint-Vincent-de-Paul. — Léon Screpel 40 ans, fabricant, rue St-Georges, 43. — Zoé Desfontaines, 5 mois, Grande-Rue, coin Pastel, 13. — Pauline Pascal, 28 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Célina Lion, 28 ans, Hôtel-Dieu. — Félicité Baraux, 75 ans, ménagère, rue N° 8, au Pile.

MARIAGES du 4 janvier. — Ernest Leprince, 35 ans, représentant de commerce, et Léonie Frayman, 21 ans, sans profession. — Philippe Tiberghien, 26 ans, voiturier, et Adèle Desplanques, 24 ans, sans profession. — Charles Corriaux, 23 ans, cordonnier, et Adèle Demulder, 23 ans, papillonneuse. — Jules Fièvet, 26 ans, tisserand, et Marie Delbart, 26 ans, peigneuse. — Louis Tiberghien, 24 ans, boulanger, et Marie Petit, 25 ans, sans profession.

CONVOI FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille SCREPEL-DELERUE, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Léon-Louis-Jean-Charles SCREPEL, décédé à Roubaix, le 4 janvier 1879, à l'âge de 40 ans et 9 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la **messe de convoi** qui sera célébrée le lundi 6 janvier 1879, à 8 heures, aux **vigiles** qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux **convoi et service solennels**, qui auront lieu le mardi 7 courant, à 10 heures 1/2, en l'église Saint-Martin. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Georges, 43.

Les amis et connaissances de la famille DUTRIEUX-VANHALLEVYN, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Florent DUTRIEUX, décédé à Roubaix, le 3 janvier 1879, à l'âge de neuf ans et demi, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et Saint d'ange solennels** qui auront lieu le dimanche 5 janvier 1879, à 3 h. 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pauvrée, 33.

Les amis et connaissances de la famille CARLIER-DARENNE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Félicité BARENNE, décédée à Roubaix, le 4 janvier 1879, à l'âge de 72 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et salut solennels**, qui auront lieu dimanche 5 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Vingt Maires, au Pile.

Un **obit solennel du mois** sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 6 janvier 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur François-Henri-Joseph TIBERGHIEN, marguillier de la paroisse du Saint-Sépulcre, décédé à Roubaix, le 3 décembre 1878, dans sa 40e année. — Messieurs les Membres du Conseil de Fabrique, feront célébrer un obit, le mercredi 8 janvier, à 10 heures. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **Obit solennel du mois** sera célébré en l'église paroissiale de Mouscron, le jeudi 9 janvier 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste-Joseph MULLIEZ, ancien échevin, président du Conseil de Fabrique de l'Eglise, président de la Commission administrative des hospices civils, membre de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, époux de Dame Appoline-Julie DELEBECQUE, décédé à Mouscron, le 9 décembre 1878, à l'âge de 61 ans. — Les personnes, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel anniversaire** [illegible]

[redacted]

— Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **Obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 7 janvier 1879, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Isaïe-Ursule SEGARD, décédée à Roubaix, le 3 janvier 1877, dans sa 78e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **Obit solennel du mois** sera célébré le lundi 6 janvier 1879, à 8 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Dame Augustine-Marie DUMORTIER, épouse de Monsieur Edouard ADENS, décédée à Roubaix, le 4 décembre 1878, à l'âge de 58 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **Obit solennel du mois** sera célébré en l'église paroissiale du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mardi 7 janvier 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste BROWAEYS, veuf en premières noces de Dame A. VANDEPUTTE et en secondes noces de Dame N. DE GEYTER, décédé à Roubaix, le 6 décembre 1878, dans sa 76e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 17735

— Un ouvrier tanneur, L. Gravelines, âgé de 65 ans, vient de périr bien malheureusement. Le jour du nouvel an, vers neuf heures du soir, il revenait de l'aumône, il s'est arrêté dans le cabaret de Pierre Wauquier où il prit du café, puis est parti à travers champs où il s'est embourbé et n'a pu se dégager. On l'a trouvé mort en cet endroit. On voyait autour de lui les traces des efforts qu'il avait faits pour se débarrasser.

— Deux militaires de la garnison de La Fère, revenaient de Travecy, dimanche, vers neuf heures du soir, lorsqu'ils rencontrèrent sur la route du cimetière de La Fère, un loup de moyenne taille qui cheminait péniblement. L'animal était probablement blessé ou malade, car il ne se sauva point lorsque les deux artilleurs l'attaquèrent à coups de sabre, et il se laissa tuer sans se défendre.

Le feu a consumé mardi, à Orsinval, deux granges et des récoltes appartenant à divers cultivateurs. La perte, couverte par une assurance, s'élève à 8,000 francs.

— Dimanche soir, quatre wagons d'un train de marchandises, se dirigeant vers Dunkerque, ont déraillé entre Cassel et Arnèke. L'un d'eux a perdu ses quatre roues, dont une a failli atteindre le garde Descamps, d'un passage à niveau.

Tous les gardes, bien qu'il fit nuit, s'aperçurent de ce déraillement et donnèrent le signal d'arrêt, mais le mécanicien ne les entendit pas. Le train parcourut l'espace de cinq kilomètres avec un wagon traînant sur la voie. C'est alors seulement que le train s'arrêta. Les dégâts causés à la voie et au matériel par cet accident, s'élèvent à 10,000 francs.

ENTREPRISES MORTUAIRES ET D'OBSÈQUES. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien

Belgique

— On écrit de Liége : « L'inondation couvre une grande partie de la vallé amont et en aval de Liége. L'île Monai Herstal, est presqu'entièrement inondée passe encore à pied sec sur la route de Jup mais les eaux viennent en battre les b jusqu'à niveau de l'empierrement. A M stricht, toutes les campagnes des envir sont envahies par les eaux de la Meuse. »

— Depuis le 1er janvier au soir, les eau la Lys montent avec une rapidité inquiétan Toute la campagne en amont de Gand e inondée et sur certains points de la ville on commence à redouter que l'eau n'envahisse les maisons. Les prairies de la Biloque ressemblent à une vaste mer. La commune de Tronchennes est surtout éprouvée par cette forte crue. Dans les campagnes, les communications sont presque entièrement interrompues. Sur certains chemins les chevaux ont de l'eau jusqu'au poitrail.

— *T'Kint chez lui.* — Les cœurs sensibles auraient tort de croire qu'Eugène est plongé dans un morne désespoir, depuis le terrible arrêt qui l'a frappé.

En réalité, T'Kint n'a rien perdu de son calme et de son assurance. Il se montre toujours le gentleman accompli que l'on connaît...

Il y a quelques jours, le stagiaire de l'un de ses défenseurs eut à conférer avec lui.

T'Kint reçut le jeune avocat avec toutes espèces de petites manières raffinées et lui fit les honneurs « de sa cellule de la façon la plus dégagée.

Quand le visiteur fut assis, T'Kint lui offrit d'excellents cigares. — « De purs Havane », fit-il remarquer avec un aimable sourire.

Quand le stagiaire, ayant rempli son mandat, se leva pour prendre congé, « Mônsieu » T'Kint de Roodenbeke s'empressa de lui tendre la main d'un geste plein d'élégance en assurant à son interlocuteur abasourdi qu'il était « enchanté d'avoir fait sa connaissance. »

On voit que T'Kint est resté l'homme étonnant qui, après le prononcé de l'arrêt de la cour d'assises, félicitait les gendarmes de service.

MOUVEMENT COMPARATIF DE LA CONDITION PUBLIQUE DE ROUBAIX.

Mouvement du mois de décembre 1876

7.245	colis de laine peignée	779.176	kgs
104	» d'écouailles et blousses	13.086	
698	» de laine filée	74.428	
7	» de soie	754	
2.741	» de coton	293.296	
10.805	colis pesant ensemble	1.160.738	

Mouvement du mois de décembre 1877

8.055	colis de laine peignée	914.921	kgs
83	» d'écouailles et blousses	8.881	
637	» de laine filée	67.918	
»	» de soie	»	
2.345	» de coton	251.034	
11.570	colis pesant ensemble	1.242.754	kgs

Mouvement du mois de décembre 1878

10.505	colis de laine peignée	1.129.806	kgs
115	» d'écouailles et blousses	11.969	
798	» de laine filée	81.823	
4	» de soie	424	
2.044	» de coton	218.671	
13.466	colis pesant ensemble	1.345.693	kgs

Décreusages. 61 opérations.
Tirages; 738 id.

Le Directeur, A. MUSIN.

Faits Divers

— On lit dans la *Correspondance Havas* :

« Le journal le *Petit Caporal*, revenant sur une allégation contenue dans plusieurs numéros précédents, affirme qu'une bombe Orsini a éclaté dans la nuit de Noël devant le portail de l'église Saint-Pierre de Montmartre. Ce récit est inexact. Il résulte de l'enquête à laquelle la préfecture de police a fait procéder que la détonation dont il s'agit, a été causée, non par une bombe Orsini, mais par une sorte de pétard en métal sans force de projection. Cette détonation ne paraît avoir en d'autre but que d'effrayer les fidèles qui assistaient à la messe de minuit et les conditions dans lesquelles elle s'est produite, excluent toute supposition d'intention criminelle. »

— Le mouvement ascensionnel des eaux de la Seine, continue dans des proportions qui inspirent les plus grandes inquiétudes aux riverains. Depuis hier, le fleuve a monté à tous les étiages, la plus forte hausse est de 38 cent. à Corbeil, et la moindre est de 14 cent. à Surennes.

— Depuis le 2 janvier, l'Oise est montée d'une façon très-sensible. La navigation est complètement interrompue depuis hier matin. Cependant les usines situées sur cette rivière n'ont pas encore beaucoup souffert.

— On vient de commencer dans la cour des Canons, aux Invalides, l'établissement du piédestal destiné à recevoir une statue en bronze du général Vaquette de Gribeauvalle, qui fut le véritable fondateur de notre musée d'artillerie. L'inauguration du monument, œuvre de M. Bartholdi, aura lieu dans les premiers jours de février.

— A Paris, la Seine continue à monter dans des proportions véritablement inquiétantes, et la Compagnie des Bateaux-Mouches a été forcée d'interrompre son service, l'eau atteignant le sommet des piles d'un grand nombre de ponts.

L'écluse de la Monnaie est entièrement submergée ; le terre-plein du Pont-Neuf a disparu et la salle du Skating-Rink n'est plus qu'un vaste lac.

La berge du port Saint-Nicolas est aux trois quarts couverte : l'eau a envahi la moitié du hangar aux marchandises.

La grue ne montre que sa mature. Il s'en faut d'un mètre que l'eau n'arrive aux bureaux de la douane. Toutes les archives ont été mises en lieu sûr.

Le vapeur *Arion*, de Londres n'a pu partir hier ; même avec sa cheminée baissée, il ne peut passer sous les ponts.

Sur la berge opposée, l'eau gagne rapidement les bureaux de la direction de la navigation à vapeur.

Le fleuve charrie de nombreuses épaves, ce qui prouve que, malgré tous les avis, les riverains n'ont pas enlevé à temps toutes les marchandises qui garnissaient les ports.

Malheureusement les dommages ne se bornent pas à des pertes matérielles. [redacted] tions suivantes :

Pont de l'Alma, 4 m. 82 ; pont de Grenelle, 4 m. 20 ; pont d'Auteuil, 5 m. 61.

Cette nuit les eaux de la Seine ont monté de 9 centimètres.

En dehors de Paris, la compagnie est minée par les eaux : tous les ensemencement de l'année sont perdus. Des listes de souscription circulent au quartier Saint Germain pour venir en aide aux maraîchers, qui perdent le fruit de leur travail à la suite des grandes eaux.

Les canaux ont débordé en plusieurs endroits : toute navigation cesse sur le canal de l'Ourcq et sur celui de Saint-Denis. Cet état de choses cause un préjudice immense au commerce de charbon, qui est des plus considérables en ce moment de l'année, entre la Belgique et la France.

Dans les départements la crue des rivières occasionnée par la fonte des neiges continue. Le Rhône, la Saône, la Loire ont poursuivit hier leur mouvement ascensionnel. L'Aube a débordé du côté de Nogent.

En Angleterre et en Ecosse on signale aussi plusieurs débordements de rivières. L'Aire, la Tweed, la Tamise, le Trent sont sortis de leur lit en plusieurs endroits. Près de Norton, les campagnes sont sous l'eau et les communications se trouvent interrompues.

LA CATASTROPHE DU THUNDERER. — Les journaux anglais publient la dépêche suivante adressée le 2 janvier d'Ismid par le vice-amiral sir Phipps Hornby à l'Amirauté.

« Un canon de 38 tonnes a bord du *Thunderer* a éclaté ce matin tuant les lieutenant Coker et Daniel, les sous-officiers Georges Fern, Isaac Grover et John Roche, les matelots de 1re classe George Rutland, William Monday et William Warn, le caporal Thomas Bolton et le matelot Henry Bezzel. Le canon a éclaté juste au-dessus du tourillon et la bouche est tombée à la mer. Un coup avait été tiré d'abord avec une charge de batterie, mais au moment de l'accident la pièce n'avait qu'une charge de poudre. M. Jackson maître d'équipage et 32 hommes ont été blessés, — douze très grièvement. La tourelle est démantelée, mais le navire n'a pas d'autre avarie. Demain, je vous donnerai des renseignements sur l'état des blessés. »

Notre correspondant de Portsmouth, dit le *Globe* de Londres, nous télégraphie que les grosses avaries dont le vaisseau en question aurait, disait-on, souffert et qui équivalaient presque à sa destruction sont considérées dans les cercles maritimes comme tout à fait improbables. Le capitaine Herbert de l'Excellent, canonnière de 1re ordre de Portsmouth, l'un des hommes les plus compétents en matière de canons et d'artillerie est d'avis qu'il est impossible que le canon ait fait explosion dans les circonstances qu'on indique.

Le *Thunderer* est le cuirassé le plus puissant de toute la flotte anglaise. Il a été attaché à la division de l'amiral Plourby, dans les eaux turques. Il n'y a pas très longtemps qu'une chaudière fit explosion à bord de ce vaisseau, pendant que l'on faisait, en rade de Porthmouth, des essais de ses machines, et il y eut un grand nombre de morts et de blessés. Une enquête devra être faite sur les causes de l'accident actuel, et quoiqu'il soit probable qu'on enverra le vaisseau en Angleterre pour y être réparé, c'est dans les eaux du Levant que l'enquête sera faite par une commission d'officiers choisis dans l'escadre dont le *Thunderer* fait partie.

Voici d'autres détails sur le *Thunderer* :

« Le *Thunderer* est du même modèle que la *Dévastation*. Il fut lancé au mois de mars 1872, mais il ne fut équipé et armé que cinq ans après.

Il est porté sur les rôles comme vaisseau de ligne moderne de première classe et à l'origine il portait deux canons de 35 tonnes dans chacune de ses tourelles, montés sur les affûts du modèle du Capitaine Scot; mais depuis l'inauguration du système de manœuvre des grosses pièces par la force hydraulique de MM. Amstrong, les canons de la tourelle d'avant ont été installés d'après ce procédé, Les pièces de 35 tonnes ont été remplacées par des canons de 38 tonnes et les essais du système faits à bord parurent tellement satisfaisants que son adoption fut ordonné à bord de l'*Inflexible* et de plusieurs autres navires. Le tonnage du *Thunderer*, était de 9,190 tonnes et ses machines sont de la force de 6 270 chevaux. Son capitaine est J. C. Wilson et son commandant actuel, S. C. Hollend qui a remplacé lord Charles Beresford M. P. au mois de Juin dernier.

— La ville de Salerne a été ces jours-ci le théâtre d'un drame terrible.

L'*Angelus* allait sonner. L'avocat Luigi Sape se promenait le long du corso Garibaldi, la rue la plus peuplée de la ville, donnant le bras à sa fille Teresina, âgée de 16 ans. Arrivés devant la préfecture, le père et la fille se dirigèrent vers la douane. Tout à coup un jeune homme armé d'un coutelas à double tranchant s'élance sur eux par derrière. La jeune fille tombe frappée mortellement au cou. L'arme meurtrière est aussi dirigée contre le père, mais il parvient à détourner le bras de l'assassin et il n'est que blessé légèrement. Après le crime l'assassin s'enfuit, mais un cordonnier qui avait été témoin du drame s'élança à sa poursuite et l'arrêta. Les carabiniers survinrent bientôt après et le conduisirent en prison.

L'assassin est un jeune homme nommé Errico Marl. On ignore quel a été le vrai mobile de cet acte de férocité sauvage. L'amour, à en croire quelques-uns, n'y serait pas étranger.

— Saint-Hilaire-du-Harcouet est une tranquille commune du département de la Manche; ses habitants, disséminés sur une assez vaste étendue, vécurent de tout temps en parfaite harmonie.

Ce coin de terre paisible fut mis en émoi, l'été dernier, par une série de tentatives dont les suites eussent été effrayantes, sans un hasard providentiel.

De semaine en semaine, le feu se déclarait, tantôt sur un point, tantôt sur un autre du territoire Evidemment, une intention persévérante présidait à ces criminels desseins.

Au mois de septembre, le coupable fut découvert. Louis-Marie-Pascal Jeanne est un homme de trente cinq ans, charpentier de son état, deux fois condamné déjà pour vol et bris de clôture.

Le coupable vient de comparaître devant les assises de la Manche, et son interrogatoire a révélé qu'il obéissait, en commettant ces attentats, à la plus basse vengeance.

Une application rigoureuse de la loi était réclamée par l'organe du ministère public. Le jury accorde des circonstances atténuantes. Condamnation de l'incendiaire : les travaux forcés à perpétuité.

— Mardi est mort, dans une chambre du Grand Hôtel, un personnage très connu dans tous les cercles où l'on joue, M. Baquero, né à la Havane et habitant Paris depuis quatre ou cinq ans. Possesseur d'une fortune évaluée à quatre millions lors de son arrivée en France, le jeu a tout englouti, et la liquidation de la succession de M. Baquero enregistrera un déficit d'une quarantaine de mille francs dus en grande partie à des garçons de jeu des cercles qu'il fréquentait.

On n'a trouvé chez lui au moment de sa mort qu'une somme de onze cents francs enfermée dans une enveloppe, et qu'un de ses amis venait de lui apporter quelques instants auparavant.

Non-seulement le jeu aura causé la perte de la fortune de ce malheureux joueur, mais il aura encore occasionné sa mort, car le docteur appelé à lui donner ses soins a constaté qu'il avait succombé à une maladie du cœur, survenue à la suite d'émotions de jeu.

— La *Liberté* annonce qu'un garçon épicier de Vincennes a été trouvé assassiné lundi soir, à 7 heures et demie, dans la voiture qu'il conduisait. Le matin son patron l'avait envoyé en recette à Paris.

Le cheval et la voiture s'étant arrêtés devant la porte de l'épicier sans son conducteur, le patron est monté dans le véhicule croyant que son garçon s'était endormi. Il a cherché à tâtons et ses mains ont plongé dans une mare de sang à côté de laquelle gisait le cadavre.

— On parle depuis deux jours, à Grenoble, dit le *Courrier du Dauphiné* du départ furtif d'un commissionnaire en ganterie d'origine allemande, qui laisserait derrière lui un déficit assez considérable. On ignore quelle direction a pris le particulier en question ; est-t-il allé retrouver les bords du Rhin ou bien a-t-il gagné le pays où fleurit l'oranger ? Les nombreux créanciers voudraient bien être renseignés sur son compte.

— Une attaque à main armée, dans des circonstances bizarres, a eu lieu dernièrement sur la lande de Cronzon, à Landévennec (Finistère. M. de Ch..., accompagné de son domestique, vit tout à coup surgir un fantôme masqué; deux coups de feu se firent entendre et le domestique fut atteint à la gorge. Le parquet de Châteaulin découvrit le ou plus exactement la coupable. L'auteur de cet attentat était une dame B..., dont M. de Ch... avait acheté la propriété, mise en vente forcée comme indivise entre mineurs. Cette dame, qui avait des allures étranges, prenait fréquemment des vêtements masculins pour se livrer à la chasse. Pour échapper aux conséquences de son crime, elle s'est tuée dans la prison de Châteaulin.

Hier, dans l'après-midi, deux sœurs attachées à un hospice suivaient le boulevard Henri IV, à Paris, se dirigeant du côté de la Bastille.

En route, elle croisèrent un individu qui s'arrêta pour les apostropher grossièrement. Elles continuèrent leur chemin sans rien dire. L'homme les suivit en continuant à les insulter.

Derrière venait un ouvrier, M. Louis V..., qui demeure boulevard Saint-Germain.

— Qu'avez-vous donc contre ces dames pour les traiter ainsi ? demanda-t-il à l'insulteur ; et comme celui-ci, sans lui répondre, criait de plus belle, V..., lui appliqua une gifle des plus solides.

Un groupe se forma. Plusieurs personnes donnaient tort à l'ouvrier et blâmaient sa vivacité.

— Que voulez-vous ! dit-il, c'est plus fort que moi. Je ne comprends pas qu'un homme insulte des femmes sans défense. Autrefois, je me serais contenté d'en rire ; mais, depuis que j'ai été malade à l'hôpital et que j'ai été soigné par les sœurs de charité, je veux qu'on les respecte, et je les défendrai. Il serait bien heureux de les trouver s'il était malade, les sœurs des pauvres, lui qui les insulte aujourd'hui.

Inutile de dire que ces paroles changèrent la face des choses et que tout le monde donna raison à l'honnête ouvrier contre le quidam, qui s'empressa de détaler au plus vite.

— Mme de C..., qui est veuve et vit seule avec une bonne, a une fille mariée qui est en ce moment sérieusement malade.

La veille, elle avait passé la soirée au chevet de celle-ci et ne s'était retirée qu'à minuit, laissant sa bonne, qui devait la faire prévenir en cas de besoin.

Hier, vers quatre heures, un jeune homme d'une vingtaine d'années se présentait devant Mme de C... et lui dit :

— Venez vite, si vous voulez recueillir le dernier soupir de votre fille.

On comprend l'émotion qu'éprouva Mme de C... Cette nouvelle si brusquement annoncée la frappa si vivement, qu'elle tomba évanouie sur le parquet.

Quant elle revient à elle, au bout d'une demi-heure; elle fut tout étonnée de se trouver seule ; il lui fallut encore quelques instants pour se remettre complètement.

Croyant que le jeune homme était allé demander du secours, elle attendit quelques minutes, puis elle passa dans sa chambre pour achever de s'habiller.

Son armoire à glace était toute grande ouverte. Prise d'une vague inquiétude, elle fouilla dans le coin où elle enfermait son argent et constata la disparition de quatre étuis, à or, contenant chacun un rouleau de mille francs.

Poursuivant cette perquisition, elle constata également que le voleur s'était emparé d'un rouleau d'obligations, dont heureusement elle possède les numéros, et de deux écrins munis de leurs bijoux, qui représentent une valeur de 4,500 fr.

Mme de C... courut chez sa fille, qu'elle trouva tout à fait mieux, et interrogea la bonne. Celle-ci, a donné au commissaire de police, entre les mains duquel une plainte a été déposée, des renseignements qui permettront sans doute de retrouver les traces du voleur.

— Le *Messager de la Manche* raconte que, samedi, à bord du vapeur de Jersey, revenait à Granville un passager désireux de revoir sa patrie, depuis quelque temps abandonnée ; le bateau avait à peine accosté le quai, et la passerelle n'était pas encore placée, que ce voyageur, impatient de remettre pied sur le sol natal, cherchait à franchir l'espace qui le séparait du bord. Cet empressement parut suspect aux gendarmes qui le signalèrent à M. le commissaire spécial. Le passager, interrogé, après avoir inutilement essayé de donner le change sur son identité, finit par faire des aveux : c'était un soldat de l'infanterie de marine, appartenant à la classe de 1876, né à Lassay.

Avant de satisfaire à la conscription, il était allé à Jersey, où les beaux yeux d'une insulaire l'avaient ébloui. Revenu en France pour le tirage au sort, il avait été dirigé sur Cherbourg et incorporé dans le 1er régiment d'infanterie de marine ; au bout de six mois de présence au corps, où les joies de la vie de soldat ne purent lui faire oublier ses amours d'Outre-Manche, après lesquels ils soupirait sans cesse ; n'y pouvant plus tenir, un beau jour ou une belle nuit, le 21 mai 1877, il quitte Cherbourg pour Jersey, et il s'y marie, à la mode anglaise, avec l'objet de ses vœux.

Tout alla bien jusqu'au moment où sa femme, pour le remercier de son dangereux dévoûment, voulut essayer de l'affection d'un autre homme; cette tentative le mit au désespoir. C'est alors, qu'abandonnant l'infidèle, il s'était embarqué, croyant pouvoir, malgré la vigilance de la police, venir voir sa famille à Lassay.

Le malheureux déserteur, victime de son amour, a été arrêté et reconduit sous escorte à Cherbourg, où le jugera le conseil de son régiment.

— A sept heures du matin, avant-hier, le principal bâtiment d'une usine en construction près du chemin de fer, à Creil, s'est écroulé. Le bâtiment était construit en fer et couvert de tuiles. On ne sait à quelles causes attribuer l'accident. La perte est évaluée à plus de 400,000 fr.

— UN RECORS ANGLAIS MIS EN FUITE PAR DES RATS. — Le *Standard* raconte dans son numéro d'hier une histoire véritablement extraordinaire, qui se serait passée dans le comté de Cardigan.

D'après la loi anglaise, le mari est responsable vis-à-vis des autorités, des frais d'entretien de sa femme, lorsqu'elle entre au workhouse, qui est, comme on le sait, une espèce d'intermédiaire entre un asile et un dépôt de mendicité.

L'épouse d'un vieux cordonnier, nommé Joseph Masson, ayant été admise au workhouse d'Aberystwith, les autorités décernèrent une contrainte contre ce pauvre diable et chargèrent un officier du shérif de l'arrêter et de le conduire à la geôle, s'il ne payait point.

L'officier du shérif se rendit donc à la maison du débiteur récalcitrant de la paroisse. Elle est construite sur le sommet d'une montagne, dans un district désert, où se trouvent les mines de plomb de Gozian.

Il ne trouva dans la maison, qui était dans un état affreux de délabrement, d'autre provision qu'un petit tas de tourbe, et d'autres meubles qu'une méchante paillasse tout en lambeaux.

Le malheureux Joseph Masson était couché sur ce grabat dans un état d'épuisement tel qu'il n'aurait pu suivre le recors chargé de l'arrêter.

Mais celui-ci ne put songer à s'acquitter de sa mission.

Car Joseph Masson était entouré d'une bande de rats qu'il avait apprivoisés, et auxquels il donnait peut être une portion de la nourriture insuffisante qu'il parvenait à se procurer.

Ces étranges compagnons, voyant arriver un étranger dans la cabane, se jetèrent sur lui avec tant de fureur qu'il détala au plus vite.

Il raconta au juge qui l'avait envoyé ce qu'il avait vu. Ce dernier se hâta d'annuler la sentence, se considérant comme bien heureux que le pauvre cordonnier ne se décidât point à quitter ses rats, pour chercher au workhouse l'abri et le pain dont il avait si besoin.

— Savez-vous, dit le *Figaro*, l'étonnante, l'étourdissante, la mirobolante décision que vient de rendre le tribunal civil d'Alger ?...

Je vous le donnerais en cent mille que vous ne deviniriez pas. J'aime donc mieux aller droit au but que voici :

Cet aimable tribunal a décidé « que » tout acte d'huissier, dont la signature » serait illisible, serait considéré com- » me nul et non avenu. »

— Il y a quelques années, un drame épouvanta la capitale du Brésil. Pendant la nuit, des malfaiteurs massacrèrent toute la famille du comte de C... Les cadavres des victimes furent trouvés le lendemain pêle-mêle; un seul manquait: c'était celui de la fille aînée du comte.

Il y a un an environ, une jeune femme débarqua à Paris et s'installa sous le nom de la comtesse de C..., dans un élégant appartement du boulevard Haussman.

Dès le lendemain, elle se présentait chez les principaux personnages de la colonie brésilienne.